



Inquiétant. L'hebdomadaire Charlie Hebdo rapporte les propos tenus par Eric Woerth, Ministre de la Fonction publique, lors d'une réunion de la Fondation Concorde, proche de la majorité actuelle, le mercredi 20 octobre dernier : « *Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75% du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème. [...] Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main-d'oeuvre. [...] Il y a 1400 corps. 900 corps vivants, 500 corps morts [quel humour !]. Je vais les remplacer par cinq filières professionnelles qui permettront la mobilité des ressources humaines : éducation, administration générale, économie et finances, sécurité sanitaire et sociale. Si on ne fait pas ça, la réforme de*

l'État est impossible. Parce que les corps abritent des emplois inutiles. [...] A l'heure actuelle, nous sommes un peu méchants avec les fonctionnaires. Leur pouvoir d'achat a perdu 4,5% depuis 2000. [...] Comme tous les hommes politiques de droite, j'étais impressionné par l'adversaire. Mais je pense que nous surestimons considérablement cette force de résistance. Ce qui compte en France, c'est la psychologie, débloquer tous ces verrous psychologiques. [...] C'est sur l'Éducation nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. [...] Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues. »

Procès AZF. Le procès de la catastrophe de Toulouse s'ouvre enfin... 8 ans après. Les conclusions de l'instruction confirment ce que la CGT affirme depuis le début : des produits incompatibles ont été mélangés. Cette terrifiante situation est le résultat de la déréglementation d'une organisation du travail où seule prime la rentabilité avec son cortège de sous traitance et de précarité. Tout a été tenté par le groupe TOTAL pour alimenter des rumeurs et orienter l'enquête vers des fausses pistes.

Aujourd'hui, ce procès se doit d'être exemplaire :

- en rendant justice aux salariés morts au travail et à ceux de la population toulousaine ;
- en reconnaissant aux milliers de victimes une juste indemnisation des préjudices subis ;
- en établissant les niveaux de responsabilité des acteurs de ce drame et en les condamnant ;
- en portant l'exigence d'une véritable politique pénale des risques industriels et environnementaux.

A contrario de ces exigences, le patronat des entreprises dites « Seveso » refuse de tirer les enseignements de cet accident majeur. Elles poursuivent les réductions d'effectifs, la casse des statuts, la précarité, la sous-traitance et le chantage à l'emploi contre les problèmes de sécurité.

La Confédération CGT, la fédération CGT des Industries chimiques, l'Union Départementale CGT de Haute Garonne se portent parties civiles à ce

procès afin que les responsables soient jugés, les coupables condamnés et qu'avancent positivement le droit de la sécurité au travail et le droit de la sécurité environnementale afin que plus jamais des catastrophes humaines et industrielles ne se produisent.

Cancers professionnels. Bernard THIBAUT, Secrétaire Général de la CGT, a signé « l'appel à la mobilisation contre les cancers professionnels » lancé par la revue Santé & Travail. Il estime que les propositions formulées dans ce document qui sera adressé au nouveau Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) sont indispensables pour prévenir ce fléau et participe à la mobilisation de tous les acteurs de la promotion de la santé au travail. Même si les préoccupations immédiates du monde du travail sont dominées par l'emploi et le pouvoir d'achat, la CGT reste mobilisée quant aux expositions professionnelles qui compromettent la santé à long terme des salariés. Les enquêtes officielles menées par les pouvoirs publics montrent que la réglementation, censée protéger la santé des salariés, n'est pas appliquée. Après la catastrophe de l'amiante, on n'a pas le droit de continuer d'exposer sans prévention efficace plus de deux millions de salariés à des produits cancérigènes. Par ailleurs, au moment de l'élaboration du plan cancers n° 2, il est urgent de voir les situations de travail reconnues comme facteurs de risques et la cause de profondes inégalités d'espérance de vie.